



CONSEIL D'ÉTAT section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 27 décembre 2018 par la Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives de la Région wallonne sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'instaurant une assurance contre le risque de perte de revenus pour cause de perte d'emploi ou d'incapacité de travail', a été rayée du rôle le 28 janvier 2019, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.